

**BULLETIN**  
DE LA  
**CHAMBRE DE COMMERCE**  
du District de Montréal.

MONTRÉAL, 1er DÉCEMBRE 1899.

**SOMMAIRE**

CORRESPONDANCE	PAGES
1. Comptabilité et comptes .....	91
2. Reconstitution de la Banque Jacques-Cartier.....	92
<b>EDITORIAL :</b>	
3. Les travaux du nouveau port dans la partie Est.....	95
4. Résumé des procès-verbaux pour le mois de novembre....	95
5. Rapport du Délégué à Philadelphie.....	99

**Correspondance**

**Comptabilité et Comptables**

Nous hommes d'affaires Canadiens-français commençons à comprendre toute l'importance d'une comptabilité raisonnée, claire, précise : certaines pertes dans le commerce ou dans la finance, l'exemple de nos compatriotes d'autres langues et celui de nos voisins des États-Unis, les encouragent ou mieux les poussent dans cette voie.

C'est qu'en effet la Comptabilité est la science des comptes relatifs à la transformation du capital, et partant elle est un facteur absolument indispensable pour assurer la réussite de toute entreprise, surtout à l'époque actuelle. Cette science économique se divise, ainsi que je l'ai dit ailleurs déjà, en trois fonctions distinctes dont la première, qui se rapporte aux écritures, appelée *observatrice et descriptive*, décrit le passé d'une entreprise, enregistre les événements comptables, observe leur influence sur les valeurs du capital, en étudie les fluctuations, les notes de façon à constater la voie parcourue par la vie économique de l'entreprise ; la seconde, nommée *conclusive* parce qu'elle détermine les résultats de l'entreprise, conclut au succès ou à l'insuccès, à la réussite ou à la perte de cette entreprise durant une période déterminée ; enfin la troisième, dite *directrice ou indicatrice*, dirige vers la voie à suivre pour l'avenir.

Une comptabilité bien organisée doit, de toute nécessité, correspondre à ces trois fonctions, les embrasser toutes trois, sinon elle est incomplète, son uti-

lité devient si relative qu'elle constitue plutôt une source de dangers en donnant des indications erronées.

Malheureusement on a, en général, une bien fautive idée de ce que doit être la comptabilité et, par suite, de tout ce qui s'y rapporte ; je veux dire qu'on n'attache pas assez d'importance à son organisation qui consiste, d'abord, à avoir des livres répondant spécialement aux besoins de chaque genre d'entreprise. Ces livres devraient être disposés et coordonnés de manière à fournir le résultat prévu suivant les données ci-dessus établies ; il faudrait, ensuite, faire un choix judicieux du personnel ; enfin, et surtout, il faudrait établir un contrôle efficace des livres et du personnel.

L'omission d'une seule de ces conditions crée un danger ; à plus forte raison le danger est-il plus grand si elles font toutes défaut—et c'est le cas dans un trop grand nombre de nos établissements.

Mon intention n'est pas de parler aujourd'hui des deux premières conditions essentielles à la bonne organisation de la comptabilité d'une entreprise quelconque : le but de cet article étant surtout d'attirer l'attention de nos hommes d'affaires sur la profession de comptable et sur les services éminents que les experts en comptabilité peuvent rendre dans toutes les branches des affaires, et d'engager fortement ces derniers à s'unir pour rendre plus effectif, par l'association, le travail fait individuellement.

Reprenant donc la troisième condition d'une comptabilité bien organisée, je dis qu'elle consiste en un contrôle efficace des opérations consignées dans les livres, et, par suite, du personnel chargé de ce travail.

Ce contrôle est obtenu par le moyen de ce que nous appelons improprement *Auditeurs*, ou *Vérificateurs des écritures*, ou encore *Censeurs*. Nous adopterons le terme d'*Auditeurs*, parce qu'il est généralement employé en notre pays.

La vérification fréquente des écritures renseignera les chefs d'entreprise sur la marche de leurs affaires.

Une révolution est devenue nécessaire et urgente dans la coutume suivie jusqu'à ce jour par nos hommes d'affaires, qu'il s'agisse, je le répète, des hommes dirigeant notre commerce, ou nos institutions municipales, ou nos institutions financières ou nos assurances, ou nos sociétés de secours mutuels, en un mot nos divers genres d'associations.

De ce que j'ai dit plus haut, on saisit les raisons pour lesquelles cette révolution s'impose, et que je condense en quelques points ci-après :

1<sup>o</sup> Parce que nos établissements de commerce et autres augmentent constamment leurs chiffres d'affaires ;

2o Parce que, par suite des nombreuses transactions qui en résultent, les écritures sont multipliées et leur contrôle devient de plus en plus difficile ;

3o Parce que l'Auditeur compétent sera une garantie sérieuse de la régularité de la comptabilité ;

4o Enfin parce que l'Auditeur digne de ce titre sera l'œil scrutateur par lequel l'homme d'affaires se rendra compte du mouvement de ses affaires : un compte détaillé, entrée par entrée, lui permettant d'avoir une connaissance entière soit des défauts de sa méthode de tenir les livres, soit des perfectionnements qu'il pourrait y apporter pour son plus grand avantage ; et, finalement lui assurerait l'honnêteté de son personnel s'il y avait lieu.

Il est, à la vérification fréquente des livres, une objection tout à fait puérile, que l'on se refuse de voir soulevée par des hommes intelligents : cette objection, c'est la dépense que cause cette vérification. Les Anglais nos concitoyens, auxquels on ne peut dénier sans injustice ou parti pris une profonde connaissance, une pratique éclairée des affaires, comprennent tellement la nécessité et l'importance primordiale de la vérification des comptes par un Auditeur compétent, qu'ils y ont constamment recours : aussi le voyons-nous toujours, chez eux, lié intimement à l'administration de toutes leurs entreprises. Il suffirait, à tout esprit impartial, à tout homme de bon jugement, de constater la prospérité incessante des entreprises de nos concitoyens anglais, pour reconnaître du même coup, la nécessité de la vérification des livres.

Je me propose d'ailleurs de faire une étude documentée des associations comptables de notre ville et de l'étranger : je m'efforcerai de prouver alors l'importance de la profession de Comptable-Auditeur, et la place que cette profession occupe dans le monde des affaires de quelques-uns des principaux pays commerçants du globe. — (*A suivre*).

GEO. GONTHIER.

#### Nouvelle banque.

#### RECONSTITUTION DE LA BANQUE JACQUES-CARTIER.

“ La prospérité des banques d'un pays est le criterium de la richesse de ses habitants. ”

Aurions-nous des doutes sur la valeur de cet axiome que nous en trouverions la confirmation dans le tort que la déconfiture de la Banque du Peuple, celle de la Banque Ville-Marie et la fermeture temporaire de la Banque Jacques-Cartier, ont causé au commerce canadien — surtout au commerce canadien-français. Que de ruines, que de misères, ont été amassées par ces effondrements ! L'œil le plus exercé ne peut

encore aujourd'hui mesurer les conséquences presque irréparables de ces désastres, car non-seulement, la petite épargne a été engloutie, mais le commerce franco canadien est devenu languissant, faute de moyens, c'est-à-dire de banques pour le sustenter. La confiance de notre public est ébranlée, les meilleurs esprits restent inquiets sur la situation qui nous est faite et n'osent pas, en présence de si nombreuses protestations — la plupart légitimes — se présenter au public pour conjurer la panique et proposer un remède au mal, tant ils craignent que les déceptions déjà subies par le capital et l'épargne, rendront inutile l'appel de fonds pour la création d'une nouvelle banque ou pour assurer le maintien de celle qui chancelle.

Et, pourtant, cette obligation d'assurer le jeu d'une institution financière, concurremment avec celles que nous avons déjà, s'impose impérieusement, si nous ne voulons que l'état des choses s'aggrave par la banqueroute de notre commerce, de nos industries et de nos entreprises. C'est en vain que l'on nous dira que si nos banques françaises ne peuvent accueillir favorablement toutes les demandes légitimes d'escompte et d'acommodation qui leur sont faites, les banques anglaises sont heureuses d'offrir leur or aux nôtres. Je dis, avec tous ceux qui connaissent le fonctionnement et la politique de ces dernières banques, que, si le millionnaire canadien-français y voit son papier accepté, le moyen et le petit commerce ne trouvent pas la protection requise pour y obtenir un crédit ; et au reste, notre fierté nationale nous commande d'avoir nos propres comptoirs d'escompte, si nous voulons le relèvement de notre commerce et si nous désirons obtenir notre légitime part d'influence, non-seulement dans nos affaires commerciales, mais même dans les choses qui touchent au progrès moral et matériel de notre race.

Je dis donc à ceux qui sont à la tête de nos affaires financières ; à ceux qui se recommandent à l'attention du public par leur intelligence, leur probité et leur fortune, qu'ils feront œuvre de bons citoyens qui aiment leur pays et son avancement, si, eux, qui sont les hommes dirigeants parmi nous, font un appel au public pour fonder une nouvelle banque et j'ai la confiance que leur voix sera écoutée et que les fonds afflueront, car les banques d'épargnes et les caisses d'économie regorgent de notre or, aussi le capital et l'épargne assez longtemps effarés répondront ils à l'appel.

L'idée de la fondation d'une nouvelle banque exclut-elle l'idée de suggérer un remède, au moyen d'une législation nouvelle, à la loi qui régit les banques — pour parer à l'inquiétude légitime qui s'empare des déposants dans une banque, (disons la Banque Jacques-

Cartier), dont les opérations sont chancelantes ; d'un remède, dis je, qui aurait deux effets : celui d'assurer la tranquillité du déposant, en même temps qu'il créerait à cette banque des ressources nouvelles qui lui resteraient acquises sans délier sa bourse et sans obérer ses actionnaires ?

Le lecteur me répond que la solution de ce problème dans l'affirmative serait un résultat des plus heureux et il attend ma réponse.

Pour ma part, je crois à sa solution, armé que je suis de l'opinion de plusieurs financiers qui n'ont trouvé dans ma proposition aucune hérésie économique, aucun inconvénient au jeu des banques, et qui partagent l'idée qu'elle est applicable à la Banque Jacques-Cartier, qui verrait ainsi son œuvre se continuer en toute sécurité, au moyen d'un capital important qui ne lui coûterait rien ou presque rien, tout en offrant aux déposants actuels les plus sûres garanties du remboursement de leurs dépôts.

La Banque Jacques-Cartier a des dépôts que, par compromis, elle ne devra rembourser que dans un an. Au moyen de ces dépôts qui représentent \$1,500,000, elle pourra, l'a-t-elle solennellement affirmé, non-seulement continuer ses opérations, mais encore payer à ceux de ses déposants qui en ont fait la demande, 50 p. c. de ces mêmes dépôts, tant elle est certaine que son capital est intact et que la rentrée de ses avances s'opèrera en temps voulu ; et, disent les administrateurs de la banque : Il y aura une reconstruction du bureau d'administration telle, que les actionnaires et les déposants pourront désormais dormir sur les deux oreilles.

Ces déclarations, le public les a acceptées de bonne foi et, étant donné leur réalisation, la réouverture de la banque était probablement justifiable—et elles donnent lieu à l'exécution du plan que j'exposerai tantôt.

Mais, si la banque peut faire face à ses obligations, elle reste languissante, et ne peut prendre d'essor, puisqu'il ne lui reste pour opérer que son capital de..... \$500,000  
 et un prêt de ses déposants de \$1,500,000, qu'on doit réduire de moitié ou à peu près, vu la promesse faite aux déposants d'escompter leurs billets garantis par les dépôts, jusqu'à concurrence de la moitié d'iceux, — disons donc ..... 800,000  
 ou en chiffre rond.....\$1,300,000  
 laquelle dernière somme à l'expiration de l'année deviendra exigible par les déposants ; de telle sorte que la banque ne se trouvera plus qu'avec son propre capital de..... \$500,000

augmenté pourtant, des dépôts que le public voudra librement lui confier, de la ressource qui lui reste d'élever son capital et d'une réserve qu'elle dit posséder.

Cette récapitulation sommaire de la situation de la banque, dégagée de gros chiffres et de combinaisons possibles, que le public n'est pas appelé à apprécier, fait comprendre que la banque va infailliblement avoir recours à l'appel d'un capital nouveau, si elle veut continuer ses opérations.

Trouvera-t-elle ce nouveau capital notamment en offrant aux déposants de convertir la moitié de leurs dépôts en stock nouveau ? J'ai mes doutes, s'il n'y a que ce moyen ; mais si, à ce moyen, on ajoute celui que j'entends soumettre, la chose deviendra beaucoup plus facile, étant donné que la situation de la banque a été représentée fidèlement et que les intéressés, c'est-à-dire les actionnaires et les déposants, qu'on ne doit plus traiter (en quantité négligeable, sont satisfaits des états qu'ils feront préparer, et si surtout, le nouveau bureau d'administration, entrevoit la certitude de conduire le char sans risque d'explosion une fois qu'il sera en marche. Mais on peut dire assez sûrement que le capitaliste étranger aux affaires de la banque, n'y ira de sa souscription que très prudemment, préférant s'embarquer sur un bateau neuf que sur un vieux qui aura été trop longtemps ballotté par la tempête.

En tout cas, la banque éprouvera de la difficulté à obtenir en nouveau stock, une souscription plus forte que celle de..... \$ 500,000  
 laquelle jointe à son capital de..... 500,000  
 formera (en outre de sa réserve)..... \$1,000,000

Certes, il n'entre pas dans mes intentions d'aggraver la position de cette institution par un exposé pessimiste de sa situation, et toute personne de bon compte ne me fera pas ce reproche. après avoir lu la lettre de M. Ducharme, le nouveau président de la banque. D'aucuns me diront peut-être, qu'en portant tantôt à \$1,000,000 l'avoir éventuel de cette banque, j'ai exagéré.

Soit, et dans ce cas, si l'on veut croire que le mal est plus grand qu'il ne paraît, je dis : raison de plus pour avoir recours au moyen que je vais suggérer ; car, si la banque est en danger, si elle ferme ses portes, les actionnaires y perdront leurs mises, et étant tenus à la double responsabilité, ils auront de nouveaux fonds à verser et, de leur côté, les déposants subiront selon toute probabilité une perte d'autant plus malheureuse qu'elle aura été imméritée. Il y a donc solidarité parfaite entre tous les intéressés, qu'ils s'appellent actionnaires ou déposants, tous sont donc tenus de contribuer au sauvetage commun : les pre-

miers en souscrivant libéralement au capital nouveau, les seconds en se pliant aux exigences que je vais indiquer, toutes choses qui, en fin de compte, assureront à tout jamais la solidité de l'institution et le remboursement intégral des dépôts.

Que faut-il faire pour obtenir ce résultat ?

Obtenir l'autorisation du parlement—et la chose est possible, s'accordent à dire les hommes de loi—de pouvoir émettre au profit des déposants ou de leurs représentants :

Des reconnaissances ou certificats de dépôts, jusqu'à concurrence de \$1,000,000, rachetables, disons, en 45 ans, portant intérêt de 3, 3½ ou 3¾ p. c., payable tous les six mois. Et cette loi pourvoira :

1o Au rachat de ces certificats par le dépôt dans la banque qu'indiquera le gouvernement, d'une somme qui, par l'accumulation des intérêts, représentera dans 45 ans le certificat émis—le dépôt de \$26.44 représentant à 3 p. c. dans 45 ans une somme de \$100.)

2o Au paiement préférentiel, à même l'actif de la banque, et avant tout autre remboursement sauf la circulation, de toute balance ou somme pour parfaire la différence en banque du certificat de manière que si la banque devenait en liquidation dans vingt-cinq ans, l'accumulation des intérêts sur la somme de \$26.44—ayant produit \$47.76, le porteur du certificat aura le droit d'obtenir par privilège la somme de \$52.24 ;

3o Au paiement, par préférence dans les mêmes conditions, du service de l'intérêt.

Il va de soi que cette loi ne serait que facultative, qu'elle n'obligerait pas les déposants à convertir leurs dépôts en certificats rachetables à long terme, et c'est, j'estime, précisément parce qu'elle ne serait pas impérative qu'elle aura plus de chance d'être adoptée, car, si en l'état actuel, les déposants ont bien pu accorder à la banque, qui l'un, un an, qui l'autre, deux ans, pour le remboursement de leurs dépôts, qui niera qu'ils ont le droit d'accorder un délai de 45 ans pour ce remboursement. La loi en vue n'aurait donc pour objet que d'obtenir une sanction officielle au compromis de délai qui interviendra, sans aucunement élever le rang privilégié que le déposant occupait. Au reste, si cela devait changer l'économie de la loi des banques—chose que je ne prévois pas—nous pouvons nous rappeler que le Parlement est toujours venu au secours des institutions financières, lorsque le projet soumis avait pour but d'éviter un désastre, une calamité publique.

Telles sont les grandes lignes et l'économie de la loi dont je demanderais l'adoption à la prochaine session.

Les hommes de la finance que j'ai eu l'occasion de

consulter m'assurent que la valeur de ce certificat serait égale à celle de nos débetures en demande, que ce placement serait *de tout repos*—que le déposant s'estimerait heureux d'échanger son dépôt contre un certificat d'égal montant, plutôt que de courir les risques d'une liquidation—que ce certificat vaudrait le pair dès que la banque reprendrait son assiette et que pressé, le porteur pourrait toujours réaliser facilement son argent par la vente de son certificat.

Quel bénéfice résulterait à la banque de cette opération ? Le déposant étant parfaitement protégé, par le dépôt prévu ci dessus, de 250,000 dollars, qui progressivement et par l'accumulation des intérêts formerait dans 45 ans, un million de dollars, montant égal à celui des certificats, la banque aurait à sa disposition un avoir de \$750,000 environ sans qu'il lui en coûte un sou, sauf à trouver à même les bénéfices de ses opérations, pour le service de l'intérêt à 3, 3½, ou 3¾ p. c., au porteur de ses certificats, intérêt qu'elle payait avant sur la même somme qu'elle ne détenait qu'à titre de prêt.

Dans ces circonstances, serait-il difficile de trouver le nouveau capital de \$500,000 dont nous parlions tantôt ? Je ne le crois pas, puisque les nouveaux actionnaires trouveront le portefeuille de la banque grossi de \$750,000, bien sonnants qui lui appartiendront progressivement, du fait de la reconstitution du million des déposants par l'accumulation des intérêts sur le dépôt de \$250,000 fait au profit de ces derniers dans la banque désignée par le gouvernement.

Quel sera alors le capital souscrit et payé de la banque ?

Réponse :

Ancien capital.....	\$ 500,000
Nouveau " .....	500,000
Avoir par les dépôts.....	750,000
	<hr/>
	\$1,750,000

Sans compter une réserve d'environ deux cent cinquante mille dollars, que je crois comprendre que la banque possède.

Cet actif ramènera-t-il la confiance et déterminera-t-il le public à apporter ses épargnes à la banque ? Je le crois.

J'ajoute que le capital de \$500,000 de la banque serait-il, je ne dirai pas englouti, mais entamé, il y aurait encore espoir de remettre la banque sur de bonnes bases pourvu que les autres conditions que j'estime comme essentielles soient remplies.

Je soumets respectueusement ces vues. Aux intéressés d'étudier le projet et d'en tirer parti, s'il y a lieu.

H. A. A. BRAULT.

Montréal, 1er décembre 1899.

BULLETIN  
DE LA  
CHAMBRE DE COMMERCE  
du District de Montréal.  
PUBLICATION MENSUELLE.

**COMITÉ DE RÉDACTION.**

L'HON. ALPHONSE DESJARDINS, : : : : PRÉSIDENT.  
MM. L. E. GEOFFRION, }  
D. MASSON, } VICE-PRÉSIDENTS.  
L. E. MORIN, PÈRE. JOS. CONTANT.  
J. X. PERRAULT. H. A. A. BRAULT.  
JOS. HAYNES, SECRÉTAIRE.

*Publié par les soins et sous le contrôle du "Comité de Rédaction."*

*Adressez toutes lettres et communications à la Chambre de Commerce du District de Montréal.*

*La Chambre de Commerce du District de Montréal, ni son Comité de Rédaction ne sont responsables des opinions exprimées par les auteurs des articles publiés dans le "Bulletin."*

*Pour les articles non signés : — Jos. Haynes.*

*N. B.—Les "cotisations" courent du 1er janvier au 31 décembre et sont dues pour l'année entière, si ce n'est, pour les présentations faites dans le dernier semestre de l'année, auquel cas, la somme à verser sera proportionnelle au temps à courir. Une fois l'adhésion accordée, on fait partie de notre "Chambre" tant qu'on ne donne pas sa démission par écrit et à la condition qu'on ait soldé les arrérages.*

LE SECRÉTAIRE.

**Editorial**

**Les travaux du nouveau port dans la partie Est.**

Une conférence, du plus grand intérêt pour les citoyens contribuables de la *partie Est*, a eu lieu le 22 du mois dernier, entre M. le Ministre des travaux publics et la Commission du port, au sujet du programme des ouvrages à exécuter en aval du *courant Ste-Marie*,—ce qu'on est convenu d'appeler la *partie Est* de Montréal.

Nous sommes heureux d'être en mesure d'assurer à nos lecteurs, que ces travaux, qui ont été, à plusieurs reprises, recommandés au gouvernement par notre Chambre, et qui ont été attendus par le public avec tant de légitime impatience, vont enfin être commencés de bonne heure le printemps prochain.

Le gouvernement, qui a fait voter par le parlement, à la dernière session, 500,000 dollars, en outre des 250,000 qui avaient été portés au crédit de la Commission, entend pousser l'exécution des travaux de l'est, avec toute l'énergie et toute la diligence compatibles avec leur bonne exécution, et nous n'avons aucun doute qu'à l'automne de 1900, nous verrons ces travaux sinon complètement terminés, du moins dans un état très avancé de parachèvement.

Au cours de la conférence, M. le Ministre des tra-

vaux publics a fortement insisté sur la condition, que les 250,000 dollars, affectés, dès l'origine, à la construction d'une *cale-sèche ne seront pas détournés*, de leur destination, et nos concitoyens de la *partie Est* peuvent compter que, dans un avenir très prochain, cette partie très importante de notre port, devenu *port national*, recevra sa juste part des améliorations projetées et qu'on verra bientôt le commerce maritime, s'y implanter d'abord, puis s'y développer aussi largement que dans les autres parties mieux partagées jusqu'à présent du port.

Nous croyons savoir qu'on est en train de mettre la dernière main aux plans de ces travaux, qui seront présentés à la Commission du port qui est, nous l'assure-t-on, disposée à faire au Ministre toutes les concessions et à le seconder de toutes ses forces, pour leur mise à exécution immédiate.

Nous espérons être en mesure de publier dans le prochain numéro du Bulletin des plans, de la partie d'amont du port, en cours d'exécution, ainsi que les plans *approuvés* de la partie d'aval (projetée) et qui devront être exécutés pendant la saison prochaine.

**Résumé des procès-verbaux des séances  
de la Chambre et du Conseil pour le  
mois de Novembre.**

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE, SÉANCE DU 2 NOVEMBRE 1899.

Sous la présidence de M. L. E. Geoffrion, 1er Vice-Président.

Immédiatement après la lecture du procès verbal qui est adopté, M. le Président du Comité de Législation fait quelques observations sur le projet de loi des entrepreneurs.

Au cours de ses remarques, il déclare à la Chambre que le retard apporté à l'étude de ce projet de loi ne peut être imputé au Comité qui a fait tout ce qui lui était possible de faire.

A l'article :—"Rapports de comités".—Le président du comité du banquet offert à M. J. X. Perrault, à l'occasion de son prochain départ pour Paris afin de surveiller l'installation des objets canadiens qui seront exposés en 1900, se déclare en mesure de nous promettre un succès assuré.

Le Secrétaire du comité de "Rédaction du Bulletin" invite MM. les Membres à vouloir bien profiter de l'espace réservé dans le BULLETIN, sous le titre "Correspondance", pour aviser la Chambre de leurs besoins, ou encore pour lui faire des suggestions dans l'intérêt du commerce ou de l'industrie.

A l'article :—"Matières nouvelles".—M. L. E. Geoffrion soumet à la Chambre un avant-rapport sur

sa mission de délégué au Congrès de Philadelphie, qui sera publié lorsqu'il aura été completé.

Et l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

SÉANCE DU CONSEIL, MERCREDI LE 8 NOVEMBRE 1899.

Sous la présidence de l'Hon. Alph. Desjardins, Président.

Etaient présents :—

MM. L. E. Geoffrion,	Damase Masson,
1er V. P.,	2e V. P.,
J. X. Perrault,	C. H. Catelli,
U. Girard,	L. J. A. Surveyer,
Jos. Fortier,	Arm. Lalonde,
Jos. Lambert, fils,	L. J. Tarte,

Et le Secrétaire.

Après la lecture du procès-verbal de la dernière séance du Conseil, lequel est adopté, on procède au dépouillement du courrier de la semaine qui se compose de lettres de demandes de renseignements.

A l'article :—“ Rapports de comités ”. Le Président du comité de Législation rapporte que les choses en sont toujours au point où elles étaient à la dernière assemblée, à savoir : que, sur le rapport du Secrétaire, Maître Beaudin, C. R., n'a pas encore été vu par M. F. Sauvageau, comme il en avait été convenu à la dernière séance du Comité.

Le comité du banquet offert à M. J. X. Perrault rapporte “ succès complet,” ce que MM. les Membres de la Chambre qui y ont pris part, ont pu constater, du reste.

A l'article :—“ Rapport du délégué officiel au Congrès de Philadelphie ”.—M. L. E. Geoffrion, le seul délégué officiel qui soit allé à Philadelphie, donne lecture d'un rapport très complet, que nous publions, *in-extenso* dans le présent numéro du Bulletin.

Au cours de la lecture de son rapport, le délégué déplore l'apathie déployée par la Province de Québec, qui n'avait qu'un nombre infime de délégués pour la représenter tandis qu'Ontario l'était surabondamment.

Immédiatement après la lecture de ce rapport, le Conseil vote unanimement, des remerciements aux Directeurs du Musée Commercial de Philadelphie pour l'accueil cordial et l'hospitalité princière qu'ils ont accordés au délégué officiel de la Chambre de Commerce du District de Montréal.

Le Secrétaire reçoit instruction de transmettre une copie de cette résolution aux autorités de ce Musée.

Des remerciements sont également votés à M. Geoffrion, et pour la représentation, et pour le très-intéressant rapport qu'il a présenté à la Chambre.

Revenant à la question du banquet dont nous avons signalé le succès, le Conseil vote, à l'unanimité, des

remerciements au Comité d'organisation auquel revient de droit, grâce à son travail infatigable et à l'expérience indiscutable de certains de ses membres, une large part du succès obtenu.

M. J. X. Perrault parle ensuite de son prochain départ qui aura lieu très probablement jeudi soir ou vendredi matin, le plus tard. Il espère qu'à son retour, la Chambre de Commerce organisera, au Monument National, une séance de distribution des récompenses, médailles, etc., remportées par les produits canadiens exposés à Paris.

Avant de lever la séance, on procède aux formalités de l'élection de M. Rodolphe Tourville; les règlements sont alors suspendus et le candidat est déclaré élu à l'unanimité des membres présents.

Et, l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

SÉANCE DU CONSEIL, MERCREDI, LE 15 NOVEMBRE 1899

Présidence de M. L. E. Geoffrion, 1er Vice Président.

Etaient présents :—

MM. L. E. Morin, père,	Jos. Contant,
H. A. A. Brault, N.P.,	Jos. Fortier,
J. L. Coutlée, N.P.,	C. H. Catelli,
L. J. A. Surveyer,	Jos. Lambert, fils,
L. A. Dufresne, I. C.,	Et le Secrétaire.

Le procès-verbal de la séance précédente étant adopté, le Secrétaire procède au dépouillement du courrier de la semaine qui contient, entre autres documents, une lettre de M. T. A. Bourque de Sherbrooke, qui demande à la Chambre de lui faire tenir une copie de la constitution de la Chambre, en vue de la création d'une Chambre de Commerce, à Sherbrooke.— Le Secrétaire reçoit instructions de se rendre au désir de l'auteur de la lettre.

Une soumission de M. Lawrence Wilson, offrant de faire le chauffage de l'édifice que nous occupons conjointement avec les bureaux occupés par l'agent du propriétaire, M. Geo. Bury, pour la somme de \$125.00, proposition qui est renvoyée au comité des Finances, lequel est invité à faire rapport pour la prochaine séance du Conseil.

Le Secrétaire donne ensuite lecture d'une circulaire venant de la Chambre de Commerce de Hong-Kong au sujet des tarifs en vigueur pour la transmission des dépêches télégraphiques entre Londres et Hong-Kong. La Chambre de Commerce de Kong-Kong se plaint de ce que, pour ce qui la concerne, ces tarifs sont trop élevés et hors de toute proportion avec la distance. Ainsi, par exemple, le tarif entre Londres et South Australia, distance de 12,000 milles, est de 4s 9d tandis que le tarif entre Londres et Hong-Kong, 9,800 milles, est de 5s 6d; entre Londres et Chypre,

3,000 milles, 6½ d ; entre Londres et Malte, 2,280 milles, 4 d ; entre Londres et San Francisco, 6,000 milles, 1s 6 d.

Se basant sur cette anomalie dans les tarifs, la Chambre de Commerce de Hong Kong invite la Chambre de Commerce du District de Montréal à vouloir bien la seconder dans une démarche qu'elle se propose de faire auprès du gouvernement impérial en vue de l'achat éventuel, par le gouvernement anglais, de tous les câbles sous-marins reliant la capitale aux colonies de l'Extrême Orient. Cette proposition est renvoyée au comité des Chemins de fer et Navigation.

Immédiatement après cette lecture, M. Contant demande la suspension de l'Ordre du jour afin de soumettre au Conseil une question qui réclame l'urgence. Il s'agit des hangars permanents que la Commission du Havre doit ériger sur les quais du nouveau port.

Le représentant de la Chambre à la Commission du Havre desire connaître l'opinion de la Chambre sur un point qui va être discuté à la prochaine séance de la Commission du Havre, à savoir : la construction des hangars permanents doit-elle être laissée à l'initiative des compagnies de navigation, en créant par ce fait une sorte de servitude, ou bien, doit-elle être laissée à la charge de la Commission du Havre ? Telle est la question soumise à la considération du Conseil.

M. L. E. Morin, ex-Commissaire du havre, semble être l'écho du sentiment des personnes présentes, lorsqu'il se déclare contre toute idée d'affermage des quais du nouveau port. Cette question très-importante est renvoyée au Comité de navigation qui sera invité à se réunir aussitôt que M. Contant aura quelque chose de tangible et de définitif à lui soumettre.

Revenant à la question de la loi de faillite que la dernière réunion des banquiers semble avoir remise à l'ordre du jour, M. Contant invite la Chambre à vouloir bien s'aboucher avec M. Thos. Fortin, afin d'aviser à ce qu'il conviendrait de faire en vue de la prochaine session du Parlement du Canada que l'on semble nous promettre pour le mois de février prochain. Le Secrétaire est invité à voir M. le député Fortin, le parrain du projet, et à communiquer au Conseil, à sa prochaine séance, le résultat de son entrevue.

La question du cadastre de l'île de Montréal ayant été de nouveau agitée par M. Contant, le Secrétaire reçoit instructions d'inviter M. Pariseau à vouloir bien s'occuper de désigner un comité qui devra reprendre l'étude de cette importante question.

Reprise de l'ordre du jour :—

A l'article :—“ Rappports de comités ”.—Le comité du banquet offert à M. J. X. Perrault, déclare que,

tous comptes payés, il constate un léger surplus qui sera versé à la caisse de la Chambre.

A l'article :—“ Matières nouvelles ”.—Le Secrétaire attire l'attention du Conseil sur le compte rendu, publié par les journaux quotidiens, de la réunion de l'association intitulée : “ Butter and Cheese ” affiliée au Board of Trade. Il résume les progrès réalisés, et dans la qualité et dans le volume du commerce d'exportation du beurre en particulier ; il énumère les circonstances qui ont amené ce procès.

Comme ce commerce a une grande importance pour le pays et surtout pour la province de Québec qui est devenue un centre très important de production, il est suggéré par M. Morin d'utiliser ce rapport comme base d'une étude qui serait publiée dans un prochain numéro du Bulletin, ce qui est convenu.

Et l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

#### SÉANCE DU CONSEIL DU 22 NOVEMBRE 1899.

Sous la présidence de l'Hon. Alph. Desjardins, Président.

Sont présents :—

MM. L. L. E. Geoffrion,	L. E. Morin, père,
1er V. P.,	
D. Parizeau,	C. H. Catelli,
H. A. A. Brault, N. P.,	L. J. A. Surveyer,
Arm. Lalonde,	Jos. Fortier,
C. P. Chagnon,	Jos. Paquette,
Guillaume Boivin,	Et le Secrétaire.

Le procès-verbal de la séance précédente étant adopté, le Secrétaire procède au dépouillement du courrier de la semaine qui consiste en une lettre de la Direction du Musée Commercial de Philadelphie, qui exprime à la Chambre son regret de ce que les deux délégués officiels n'ont pas pu se rendre, comme il en avait été convenu, à son invitation. On profite de la circonstance pour faire tenir à ces deux délégués les cartes d'identification qui avaient été préparées pour leur usage pendant la durée du Congrès. Le Secrétaire reçoit instruction d'accuser réception de cette lettre.

A l'article :—“ Rappports de comités ”.—Le président du comité de Finances présente son rapport qui recommande d'accepter la soumission faite par M. L. A. Wilson dans laquelle celui-ci s'engage à chauffer l'édifice que nous occupons pour la somme de \$125.00 et dont l'agent du propriétaire de l'immeuble, s'engage à payer la moitié. Le comité recommande également le paiement d'un certain nombre de notes dont le détail est consigné au rapport, qui est adopté unanimement.

Le président du comité de “ Rédaction du Bulletin ” présente également son rapport qui contient des recommandations d'ordre intérieur.

Le président du comité de Législation fait rapport que, comme il en avait été convenu à la dernière séance du Conseil, le Secrétaire a eu une entrevue avec M. le député Fortin au sujet des démarches qu'il serait désirable et opportun de faire à la prochaine session pour remettre le projet de loi des faillites devant le Parlement. Il rapporte, cependant, que M. le député Fortin lui a déclaré que, dans l'intérêt du bill, il valait mieux remettre cette tentative à la prochaine session postérieure aux élections générales, c'est-à-dire d'attendre la convocation du prochain Parlement.

A l'article : "Matières nouvelles," M. D. Parizeau fait un exposé des avantages que le public en général, tirerait d'un cadastre ou plutôt d'une subdivision de l'île de Montréal, en conformité des rues, avenues, chemins publics, etc., déjà existant, et qui pourvoira à l'ouverture des rues, boulevards, carrés, etc., tant à Montréal que dans l'île. Il propose donc, comme conséquence de cet exposé, qu'un comité spécial composé de MM. L. E. Morin, père, C. H. Catelli, Guil. Boivin, H. A. A. Brault, N.P., Arm. Lalonde, du Secrétaire et du Proposeur, avec pouvoir de s'adjoindre, soit constitué pour étudier à nouveau cette question et présenter son rapport au Conseil.

Il est ensuite procédé à la proposition des nouveaux membres : Sont présentés, M. E. Galibert, conseiller du commerce extérieur de la France, M. L. O. Demers, marchand épiciier et M. J. L. P. Houde, voyageur de commerce, tous de Montréal.

Sur proposition de M. H. A. A. Brault, appuyé par M. Jos. Fortier, et par exception, les règlements usuels étant suspendus, M. E. Galibert, présenté par M. le Président, est proclamé élu, séance tenante.

Et, l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

SÉANCE DU CONSEIL, MERCREDI, LE 29 NOVEMBRE 1889.

Présidence de l'Hon. Alph. Desjardins, Président,

Sont présents :—

MM. L. E. Morin,	D. Parizeau,
H. A. A. Brault,	Jos. Contant,
Guil. Boivin,	C. H. Catelli,
Jos. Fortier,	Et le Secrétaire.

Immédiatement après la lecture du procès-verbal qui est adopté, le Secrétaire fait le dépouillement du courrier de la semaine.

A l'article :— "Rapports de comités".—Le président du Comité du Cadastre de l'île de Montréal rapporte que son comité s'est réuni le 25, et qu'on est en train d'élaborer un projet de mémoire qui sera présenté au comité à sa prochaine réunion.

A l'article :—"Matières nouvelles".—Un membre

du Conseil demande au représentant de cette Chambre à la Commission du havre, de vouloir bien nous dire ce qui s'y fait actuellement.

M. Jos. Contant parle des installations accessoires qu'il est question de faire dans le nouveau port : c'est-à-dire, des élévateurs ou magasins à grains et des hangars permanents. Jusqu'à présent, il y a devant la Commission du port, trois demandes de concession de terrains pour la construction d'élévateurs, et la Commission doit se réunir prochainement pour faire le dépouillement de ces demandes. M. le Commissaire attire tout spécialement l'attention du Conseil sur une demande faite par la Montreal, Ottawa & Parry Sound Railway Co. (Canada & Atlantic Co.) qui, comme on le sait, n'a pas encore accès dans la ville et surtout dans le port de Montréal, tandis que les deux grandes lignes : le Grand Tronc et le Pacifique Canadien sont déjà installées ; c'est là, croyons nous, un signe des temps, c'est-à-dire le commencement d'une ère nouvelle pour le port de Montréal.

M. le Commissaire déclare que cette question sera décidée au mérite. Quant à la question de la construction des élévateurs, il est opposé à l'idée d'en laisser au gouvernement, et la construction et l'administration. Ce serait, en créant un tel monopole, enrayer l'initiative individuelle.

Au cours de cette discussion, M. Contant fait une déclaration, à savoir : Que les compagnies de navigation ne paient pas de loyer pour le terrain occupé par leurs hangars ; les marchandises qu'on y place étant seules grevées d'une redevance. Ce qui semble, de prime abord, une chose injuste, n'est au fond, au contraire, qu'une incitation au développement du mouvement du port.

M. D. Parizeau et M. Jos. Fortier formulent quelques objections que M. Contant parvient à dissiper.

Avant de terminer son exposé et sans sortir de la question du port, M. Contant parle de la charge de "Port Warden", c'est-à-dire :— "préfet ou gardien du port".—Le titulaire à cette charge, qui devrait relever exclusivement de la Commission du havre, relève au contraire exclusivement du Board of Trade, par suite, il échappe entièrement à la surveillance et au contrôle de la Commission. En outre, tous les revenus provenant de cette charge et qui se montent, à l'heure actuelle, à une somme importante—au-delà de \$70,000.00, n'ont pas, que nous sachions, de propriétaire légal. M. le Commissaire déclare qu'il va être remédié à cet état de choses par un amendement, à la prochaine législature fédérale.

On se rappellera que cette question du "Port Warden" a déjà été présentée l'an dernier au Conseil

de cette Chambre sous forme de simple avis;—qu'on ait constaté alors l'inconséquence d'une telle situation, aucune décision n'a été prise.

A l'article :—“ Proposition de nouveaux membres ”.  
—Mr. Arthur Tourville, marchand de bois, présenté par M. Arm. Lalonde, est admis, à l'unanimité des voix des membres présents.

Et l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

#### Rapport du Délégué à Philadelphie.

A M. le Président et à MM. les Membres du Conseil et de la Chambre de Commerce du district de Montréal,

MESSIEURS,

Appelé au dernier moment par le Conseil de cette Chambre, à vous représenter officiellement en compagnie de votre Secrétaire, au Congrès International du Commerce à Philadelphie; et, étant dans l'intervalle, parti de Montréal, pour un voyage d'agrément aux Etats-Unis; j'ai dû, sur la foi d'une lettre du Secrétaire m'apprenant qu'il était, à son grand regret, dans l'impossibilité de se rendre à Philadelphie et que j'étais seul accrédité auprès des autorités du Congrès, j'ai dû, dis-je, changer mon itinéraire, et courir à Philadelphie où je suis arrivé juste à temps, —la date de l'inauguration ayant été reportée au 12 au lieu du 10 octobre—, pour assister aux cérémonies de l'ouverture du Congrès. C'est donc, quoi qu'accrédité officiellement, en simple auditeur, que j'ai suivi les quelques séances auxquelles j'ai eu la bonne fortune d'assister; et, par suite, c'est une simple narration, sans prétentions aucunes au titre de rapport, que je viens vous faire. Cette déclaration préliminaire était nécessaire pour rappeler à ceux de nos Sociétaires qui l'ont peut-être oublié, les circonstances qui ont présidé à ma désignation au poste de délégué officiel de la Chambre de Commerce, au Congrès International du Commerce de Philadelphie.

J'ai quitté New York le 11 octobre, en route pour Philadelphie. A mon arrivée en cette ville, je me suis fait reconnaître par les autorités du Musée Commercial, comme délégué officiel de la Chambre de Commerce du District de Montréal.

Le lendemain, le 12, à 2 heures p. m., les délégués se réunissaient à l'Hôtel de Ville où, en leur qualité d'hôtes de la ville de Philadelphie et du Musée Commercial, des voitures avaient été mises à leur disposition pour leur permettre de se rendre, en corps, à l'Exposition où devait se tenir la séance d'inauguration du “ Congrès International du Commerce,” sous la présidence de l'Hon. D. J. Hill, assistant Secrétaire d'Etat.

Nous étions là, au nombre de quatre cents, tant représentants de gouvernements que délégués des

Chambres de Commerce de presque toutes les parties du monde.

A 3½ heures, l'Hon. D. J. Hill, représentant le gouvernement des Etats-Unis, au cours de son discours d'inauguration, souhaite aux hôtes de la ville, une cordiale bienvenue. De cette harangue officielle où la philosophie et la littérature occupent une large place, j'ai relevé ces paroles expressives :

“ La convocation d'un Congrès International du commerce dans cette ville, à ce moment, constitue un témoignage significatif des progrès de la civilisation. Elle nous apporte une nouvelle assurance que l'indépendance des nations, — condition qui est essentielle à leur existence et à leur prospérité, n'est pas incompatible avec leur dépendance mutuelle et réciproque, au point de vue économique et social; elle nous apporte l'espérance et la promesse que l'âpreté de la concurrence commerciale peut être tempérée par l'aménité d'une coopération généreuse et intelligente.”

En terminant, l'orateur exprime, de la part du Président des Etats-Unis, “ le désir que ce Congrès soit un gage d'union plus intime entre les Etats-Unis et tous les pays représentés.”

L'Hon. Samuel H. Ashbridge, maire de Philadelphie, souhaite ensuite aux invités une chaleureuse bienvenue; il esquisse à grands traits l'histoire de la ville, de son développement, de ses institutions, en homme fier, à juste titre, du passé, et, confiant dans l'avenir, et conclut en ces termes :

“ Notre ville vous est ouverte; je vous en remets, par métaphore, à chacun la clef. La population de Philadelphie, sachant que vos délibérations ne manqueront pas d'aider puissamment au progrès de la civilisation, et de l'éducation, ainsi qu'au développement du commerce, vous souhaite la bienvenue dans cette ville hospitalière, le berceau de la liberté en Amérique.”

L'Hon. sénateur George F. Edmunds, du Vermont, prend ensuite la parole; il explique le but de la création du Musée Commercial qu'il définit: “ Un bureau d'informations ” ou mieux: “ Une encyclopédie de toutes les relations commerciales dans le monde entier,” et paraphrase cette pensée: “ que les relations commerciales entre nations constituent le point de départ de la fraternité universelle.”

Le Dr. W. P. Wilson, —qui succède au sénateur Edmonds, est le directeur du Musée Commercial sous les auspices duquel a été convoqué le Congrès International du Commerce — rappelle les différentes étapes de l'organisation du Congrès qui est le résultat de deux années d'efforts; il parle des services que le Musée Commercial est appelé à rendre

au commerce du monde entier par la quantité et la variété des renseignements qui sont à la disposition de quiconque veut les consulter.

Le discours du Dr Wilson clot la série des harangues officielles d'inauguration et l'Hon. David Hill, après avoir donné lecture de quelques lettres et télégrammes, d'excuse, et remercié les délégués de leur présence en aussi grand nombre à cette première réunion, déclare le Congrès International du Commerce ouvert et lève la séance aux accents de l'hymne national américain : " Hail Columbia."

Le soir, réception à l'Hôtel-de-Ville, par le maire Ashbridge, des représentants des gouvernements étrangers ainsi que des délégués des Chambres de Commerce. Vendredi matin, le 13 octobre, première réunion régulière du Congrès, sous la présidence de l'Hon. Thomas B. Reed qui présente à l'assemblée le général I. W. Laurie, M. P., délégué de la Chambre de Commerce de Londres.

Le discours du général Laurie ne présente rien de bien remarquable, aussi je me borne à cette simple mention.

Je passe rapidement sur les discours des délégués allemands, et pour cause, ces discours ayant été prononcés en allemands. Mais, si le discours du Dr Bekow, l'un des délégués allemands, échappe à ma compréhension, celui du gouverneur Stone de la Pennsylvanie, n'est pas dans le même cas ; remarquable sous plusieurs rapports, ce discours l'est surtout, par sa clarté et son indiscutable sincérité. " Je suis heureux, dit-il, de me trouver en présence des représentants des différents pays qui viennent ici même examiner et vérifier nos prétentions au commerce avec l'étranger. Notre prétention pourrait en quelque sorte être considérée comme un défi à la logique, puisqu'il est établi que nous payons plus cher que les autres nations pour la main-d'œuvre qui entre forcément dans la confection de tous les produits que nous exportons. On pourrait même en vérité nous poser avec raison la question : " Comment se fait-il que vous puissiez placer avec quelques chances vos produits sur les marchés étrangers, alors qu'il est admis que vos concurrents paient moins cher que vous pour leur main-d'œuvre ? Laissez moi vous dire que comme résultat de l'âpre concurrence que nous nous faisons entre nous, nous avons appris que le principe fondamental de toute fabrication est sinon la suppression complète au moins l'économie de la main-d'œuvre. Nous possédons, sous d'autres rapports, des avantages que nos concurrents n'ont pas ; nous avons, par exemple, l'avantage du bon marché de la matière première. Nous avons réduit à son minimum, le coût des manipulations et des transports qui, comme tout fabricant le sait très bien, n'ajoute rien à la valeur première du produit fabriqué ou simplement échangé.

Nous prétendons que nous pouvons placer nos produits sur les marchés étrangers et les y vendre à meilleur marché qu'un grand nombre d'autres nations. Nous savons bien qu'à moins que nous puissions arriver à ce résultat, à moins que nous puissions livrer un produit de qualité égale à meilleur marché, nous ne pouvons pas nous maintenir sur le marché étranger. Le commerce ne trouve pas sa direction dans le patriotisme ou les sentiments, en dehors des règles strictes qui lui sont propres. Toutes les lois qui sont du ressort des parlements ne peuvent rien contre les lois implacables de l'économie politique. Notre prétention est que nous pouvons placer nos produits sur les marchés étrangers à meilleur compte que beaucoup d'autres nations. Nous sollicitons de vous MM. l'inspection de nos produits ; nous défions la comparaison sous le rapport des prix ; nous défions la comparaison sous le rapport de la qualité, et, sous ces deux rapports, nous appuyant sur cette double prétention, nous faisons appel au commerce du monde civilisé qui, nous en avons la conviction intime nous donnera raison. Nous sommes heureux de vous voir ici. Nous sommes heureux de serrer la main des représentants des pays étrangers. Notre grand malheur est que vous ne nous ayez pas visités plus souvent. Notre espoir est que vous nous visiterez plus souvent dans l'avenir. Nous ne prétendons pas à des connaissances supérieures. Nous ne prétendons pas à la parité d'excellence dans la vertu. Nous prétendons simplement être dans l'arène pour la conquête des marchés du monde et nous souhaitons que Dieu assiste tous ceux qui se joindront à nous dans ce tournoi, notre désir est que celui qui courra le plus fort devra remporter le prix. Nous savons que c'est seulement du mérite de nos produits, si mérite il y a, que dépendra forcément le résultat final. Ce Congrès, cette Exposition, comme je les comprends, ont uniquement pour but de mettre sous vos yeux et de vous permettre de vous rendre compte de ce que nous sommes capables de faire. Nous vous demandons donc de vouloir bien examiner les échantillons de nos produits que nous vous soumettons. Examinez-les attentivement. Rappelez-vous que toutes les forces vives du pays sont dirigées vers un but unique la conquête du marché du monde entier. Nos différends, nos difficultés internes, nous nous arrangerons de manière à les régler et nous vous promettons de ne pas nous mêler des vôtres. C'est pourquoi, dans l'esprit de la camaraderie la plus large, dans l'esprit de l'amitié la plus effectueuse, dans l'esprit de l'humanité, dans ce qu'elle a de meilleur, nous vous souhaitons la bienvenue à tous et à chacun ; nous vous tendons la main en bons camarades, avec l'espoir que votre séjour parmi nous vous procurera, à vous plaisir, à nous profit."

A la séance de l'après-midi, des discours ont été prononcés par les représentants des différents gouvernements. Le premier a été prononcé par le représentant du gouvernement anglais, le second, par l'Hon. R. H. Dobell, qui a provoqué toute une sensation, au début de son discours, lorsqu'il a dit : " Messieurs et délégués des différentes parties du monde à cette conférence, je représente " La puissance du Canada." Puis, après les compliments d'usage, abordant la question des relations du Canada avec les Etats-Unis, le Ministre canadien rappela la clause du traité de 1869 qui accorde aux Etats-Unis l'usage gratuit de nos rivières et de nos canaux, et cela pour un temps indéterminé ; il fait remarquer que, l'an dernier, les Américains avaient fait passer quatre millions de tonnes de leurs produits dans le canal du Sault Ste-Marie, sans que cela leur ait coûté un dollar, et demande, en faveur du Canada, réciprocité de traitement en matière de navigation, ce qui, en somme, n'est que justice...

Nous avons entendu successivement le lieutenant-général Sir Andrew Clarke, de Victoria, Australie ; l'Hon. W. P. Reeves, de la Nouvelle Zélande ; l'Hon. John Cockburn, de l'Australie-Sud ; l'Hon. Ting Fang, ministre de la Chine aux Etats-Unis, qui a fait, en anglais, un discours à la fois spirituel et pratique et, au cours duquel, avec le tact et la mesure qui caractérisent le parfait diplomate, il a fait la leçon au Dr Rekow qui avait, dans la matinée, prononcé un discours en allemand de  $\frac{3}{4}$  d'heure d'horloge, et dont les sept huitièmes des assistants n'avaient pas compris un seul mot.

Passant à un autre ordre d'idées, il fait remarquer aux Etats-Unis qui s'intéressent tant à une population de 7,000,000 d'habitants, (le Canada), combien ils ont tort de négliger la Chine, dont la population est de 400,000,000 d'âmes..... Ce discours est très applaudi.

Nous avons eu ensuite les discours de M. de Rout Kowsky, représentant de la Russie ; du Dr Alexandre Van Dorn, représentant de l'Autriche-Hongrie ; des représentants du Japon MM. K. Yamamoto et Kahei Otani ; d'un espagnol, Senor Harry Alzamora qui a obtenu une ovation, parce qu'il est espagnol (†) et qui a dit que le sentiment général du commerce en Espagne était en faveur d'une amélioration des rapports commerciaux avec les Etats-Unis.

Le représentant du Mexique, Senor Genaro Raigosa parle en espagnol ; il est suivi par M. Herbert Gibson, représentant de la République Argentine ; puis par M. Wm. Markeincke, délégué du gouvernement allemand à qui succède le capitaine Cordeiro da Graca, représentant du Brésil.

La séance se termine par quelques observations du

directeur du Musée Commercial, M. W. P. Wilson, qui s'intéresse particulièrement à ce que les délégués jouissent de tout le confort et de tous les agréments possible, le tout aux frais des organisateurs du Congrès.

Le 14, dans l'avant-midi, M. E. Atkinson, du Massachusetts lit un rapport sur le commerce de l'Etat qu'il représente ; il a, au cours de sa lecture, fait remarquer qu'il ne s'expliquait pas pourquoi la barrière entre les Etats-Unis et le Canada était si élevée, ce qui n'empêchait pas les Etats-Unis de vendre leurs produits aux canadiens, au montant de \$18 par tête. Il a ajouté que nous sommes leur plus gros client.....

M. Henry Miles, délégué du Board of Trade de Montréal, a lu ensuite un rapport sur le commerce d'importation et d'exportation du Canada.<sup>1</sup>

A l'Exposition que j'ai visitée, il n'y a que des échantillons des produits naturels et manufacturés de la Pennsylvanie, du Delaware et un peu de l'Etat de New York. Par contre, j'ai constaté, une fois de plus, combien nos voisins sont pratiques, combien ces hommes d'affaires possèdent le génie de la publicité, avec quelle habileté ils manient l'annonce et la réclame, avec quelle ardeur et quelle persévérance ils travaillent à améliorer, à perfectionner leur outillage, à réduire le coût de la main-d'œuvre.

J'ai, naturellement, visité le Musée Commercial où il existe, cependant, de nombreuses lacunes.

Quant à la ville de Philadelphie, je ne m'attarderai pas à en faire la description, la plupart d'entre vous la connaissent pour y être allés, les autres, pour en avoir entendu parler ou lu les descriptions détaillées dans les journaux. Je ne vous énumérerai donc pas ses nombreux clubs, ses collèges, ses académies, pas plus que ses théâtres. Philadelphie possède plusieurs églises catholiques et protestantes.

Ce qui frappe surtout l'étranger, c'est l'immensité de ses " *Edifices Publics* " qui couvrent, dit-on,  $4\frac{1}{2}$  arpents en superficie, avec 750 salles et  $14\frac{1}{2}$  arpents de plancher. La tour qui commande les *édifices publics* a 547 pieds de hauteur ; elle est surmontée de la statue de William Penn, laquelle mesure 37 pieds de hauteur. A signaler également, le cadran monumental qui mesure 20 pieds de diamètre et se trouve placé à 361 pieds au dessus du sol.

Dans l'après-midi du 14, après la clôture de la séance du Congrès, et sur invitation du bureau de direction du Musée Commercial, nous avons visité le Port de Philadelphie, à bord d'un bateau très confortable où nous attendait un lunch auquel nous avons volontiers fait honneur.

<sup>1</sup> M. Miles nous a gracieusement fait tenir plusieurs exemplaires imprimés de son très intéressant discours. J. H.

Nous nous sommes rendus ensuite aux immenses chantiers de M. Cramp, qui est probablement le plus grand constructeur de navires du continent américain, et qui est le président du Musée Commercial. Il avait mis à notre disposition un nombreux personnel chargé de nous faire les honneurs de ses vastes ateliers et de nous en expliquer le fonctionnement, détail important qui rendait cette visite particulièrement attrayante et instructive.

Nous avons vu là, sur les chantiers, sept grands vaisseaux, trois bâtiments marchands et quatre navires de guerre, dont un torpilleur. Un de ces cuirassés remplacera le "Maine" qui a sombré dans les circonstances que l'on sait à la Havane, et portera le même nom; il ne sera cependant terminé que dans deux ans. Un autre de ces bâtiments et qui est presque terminé, est destiné à une station des Iles Philippines.

En remontant la rivière, nous avons pu juger de l'étendue du port de Philadelphie qui est fréquenté par les navires de presque tous les pays du monde et dans le voisinage immédiat duquel s'élèvent d'immenses élévateurs, des raffineries de sucre et une foule de manufactures construites aussi près des quais que possible, en vue d'économiser toujours sur les frais de transport, de chargement et de déchargement des marchandises.

Nous avons également visité la grande manufacture de scies *Disston & Son*, qui emploie au-delà de 3,000 ouvriers. Un détail à noter: les fours qui servent au forgeage, recuit, etc., sont chauffés au pétrole brut qui constitue un mode de chauffage plus économique et plus satisfaisant sous tous rapports que celui au charbon, et, cependant, la manufacture se trouve au centre des mines de charbon.

Dimanche, le 15 octobre, sur invitation des directeurs du Musée Commercial, nous avons fait une excursion à Atlantic City. Le trajet de 58 milles a duré une heure. Tous les délégués canadiens, au nombre de 12, sont descendus à l'Hôtel Dennis où nous avons eu la bonne fortune de rencontrer le Maire de la ville qui nous a souhaité la bienvenue et nous a conduits sur la magnifique promenade élevée qui longe le bord de la mer, nous signalant tous les endroits intéressants qu'il nous faisait visiter, et ne perdant pas une occasion de souligner tout ce qui était de nature à faire valoir les avantages de cette ville d'eau où, détail curieux, la propriété, surtout quand elle fait face à la mer, atteint des prix très élevés. En voulez-vous un exemple? Un terrain de 50 pieds de large par 200 pieds de profondeur dominant sur la mer, avait été vendu, quelques jours avant notre visite pour \$119,000.00.

Au retour à Philadelphie, les délégués canadiens se sont réunis à l'hôtel Walton, sous la présidence de l'honorable R. H. Dobell.

A cette réunion, la province d'Ontario était représentée par un groupe nombreux de délégués, la province de Québec par deux délégués seulement; le délégué du Board of Trade étant absent, Ontario avait

une majorité de 8 sur Québec. Une proposition de l'honorable Dobell de syndiquer tous les Boards of Trade de la Puissance du Canada pour former un "Dominion Board of Trade" a été adoptée et référée à la province d'Ontario qui avait la majorité, alors que la province de Québec aurait dû avoir la préférence, si elle eût été représentée par une plus forte délégation.

Une autre question très-importante qui a été décidée à cette même assemblée, c'est celle du cabotage intérieur. Le Ministre canadien avait l'intention de présenter une résolution au Congrès et faire en sorte d'obtenir des délégués, une expression d'opinion sur cette très importante question. Comme la majorité était favorable à un remaniement des lois américaines sur la navigation intérieure, de manière que les bateaux canadiens jouissent aux Etats-Unis, des mêmes privilèges que le Canada accorde à ceux des Etats-Unis, cette question a été résolue dans l'affirmative.

Il a été également résolu de demander aux Etats-Unis en faveur de nos cultivateurs et fermiers, un traité de réciprocité avec le Canada pour l'échange des produits naturels des deux pays. Le Canada importerait, par exemple, du blé d'Inde des Etats-Unis, et, en échange, fournirait l'orge, le foin et autres produits du sol.

Un mot encore au sujet de la représentation de la province de Québec, en cette circonstance. Supposons pour un instant qu'une mesure défavorable aux intérêts de la province de Québec, ait été présentée; Qu'arrivait-il?

Nous étions en minorité: nous aurions, comme toujours, été battus, écrasés au vote, et cela uniquement parce que nous ne soignons pas assez nos propres intérêts; si, dans ces conditions, nous subissons de nombreux échecs, nous ne pouvons nous en prendre qu'à notre coupable insouciance.

Le Congrès, comme vous savez, continue à siéger encore actuellement: nous ne connaissons donc pas le résultat de ses travaux avant la clôture.

Il importe cependant que la Chambre de Commerce ne tarde pas plus longtemps à faire parvenir aux organisateurs du Congrès International du Commerce, l'expression de sa reconnaissance pour le chaleureux et sympathique accueil qu'ils ont fait à son délégué, et pour la cordiale hospitalité qu'ils lui ont accordée.

Je suggère donc le projet de résolution que voici:

Sur proposition de M. appuyé par M.

Il est résolu que la Chambre de Commerce du District de Montréal, après avoir pris connaissance du rapport de son délégué au Congrès International du Commerce, à Philadelphie, se fait un devoir et un plaisir de transmettre au président et aux officiers du Musée Commercial de Philadelphie, l'expression de sa reconnaissance pour l'accueil chaleureux et l'hospitalité princière qu'ils ont accordés à son délégué.

Montréal, le 2 novembre 1899.

L. E. GEOFFRION.

ERRATA:—A la page 87, à la cinquième ligne du tableau des canaux du St-Laurent, au lieu de Sault Ste-Marie nombre d'écluse 7 lisez nombre d'écluses 1 (une); à la page 90, à la 29me ligne, au lieu d'étager lisez étayer.